

ACTIVITÉ PARTIELLE ET GARDE D'ENFANTS : LA POSTE DOIT APPLIQUER SA NOTE ET ARRÊTER LES PRESSIONS !

Malgré la note de service concernant « *l'activité partielle et garde d'enfants en avril 2021* » La Poste tarde à régulariser la situation de plusieurs postier·e·s qui ont dû garder leurs enfants faute de centre de loisirs ou d'accueil ouvert.



La Poste aurait-elle un esprit revanchard ? Rappelons-nous que cette mauvaise série avait commencé avec la publication d'une note de service qui imposait la pose de congés pour garder les enfants sur la période des vacances scolaires d'avril 2021, contredisant de fait la fiche du ministère du Travail.

Alors que la boîte a dû faire volte-face sur cette question elle continue de mettre la pression sur les agents qui refusent a posteriori de poser des CA, à coups de lettres recommandées.

Cela fait maintenant plusieurs semaines que nous intervenons sur cette question auprès du siège. Nous avons donc écrit à la DRH en lui demandant d'intervenir le plus rapidement possible et surtout de respecter ses propres textes.

Nous n'avons pas à subir l'entêtement de cette direction qui n'a qu'un seul but, piquer nos congés par n'importe quel moyen !

Pour Sud PTT, La Poste doit :

- appliquer sa note du 14 avril et placer en activité partielle tous les agents qui ont dû garder leurs enfants pendant les vacances d'avril.
- rendre les congés imposés par des coups de pressions et menaces diverses !



Fédération des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires



Mme Valérie Decaux
Directrice des Ressources Humaines
du groupe La Poste
9 rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr <http://www.sudptt.org>

Le 23 Juillet 2021

Objet : prise en charge de l'activité partielle

Madame la directrice,

Nous tenons à vous faire part de difficultés quant à la prise en charge de postier-e-s en activité partielle sur la période des vacances scolaires d'avril 2021. Plusieurs directions ont visiblement du mal à appliquer vos propres notes de service.

Nous avons déjà eu l'occasion de vous écrire à ce sujet. A l'époque vous vous étiez déjà démarqué par votre application pour le moins étonnante du communiqué de la ministre du Travail du 2 avril 2021. Ce dernier précisait bien que les employeurs étaient invités à faciliter la prise de congés de leurs salariés qui ont des enfants sur les nouvelles dates de vacances scolaires. La traduction de La Poste du verbe faciliter par « inciter » à grands coups de pression de la part de l'encadrement vous avait valu une levée de boucliers de la part des organisations syndicales.

Malgré votre volte-face et la nouvelle note de service du 14 avril, il semblerait que certaines directions fassent de la résistance. C'est notamment le cas des DEX Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

Cela fait maintenant plusieurs semaines que nous intervenons sur cette problématique auprès de la BSCC mais la situation semble toujours bloquée. Alors que la note de service du 14 avril précise bien que « toutes les solutions doivent être proposées à tous les postiers sans être imposées », nous ne ne pouvons que nous étonner que certains agents soient encore placés en « absence à régulariser » et reçoivent des lettres recommandées leur demandant de régulariser leur situation en posant des CA.

Encore une fois nous dénonçons ce vol de congés alors que les postier-e-s ont continué à exercer leurs métiers dans une situation difficile, sans qu'aucune indemnité financière ne leur soit versée.

Nous vous demandons d'intervenir le plus rapidement possible pour que ces situations soient régularisées et que les pressions et excès de zèle en tout genre cessent immédiatement.

Dans l'attente de votre réponse, recevez Madame, nos salutations distinguées.

Pour la fédération Sud PTT

Angélique Grosmaire